

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 janvier 2026 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 1^{er} décembre 2025
 - 3.2 Procès-verbaux du 8 décembre 2025
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux
 - 5.2 Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations *interentités*
 - 5.3 Bilan 2024 – Stratégie municipale d'économie d'eau potable
6. Période questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Demande de soutien financier – Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Montérégie- Est
 - 7.2 Demande de commandites – UPA Montérégie – Gala Agristars 2026
8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2025-382 abrogeant le règlement 2022-334 relativement à la rémunération et au traitement des élus
 - 8.2 Adoption du règlement 2025-385 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement
 - 8.3 Adoption du règlement d'emprunt 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie
9. Administration et greffe
 - 9.1 Décomptes progressifs no. 1 et no. 2 – Construction du puits Vadnais III
10. Urbanisme
 - 10.1 Dérogation mineure – Lot 6 684 466 (15, rue de la Normandie)
 - 10.2 PIIA – Lot 6 684 466 (15, rue de la Normandie) – Construction d'un immeuble de 4 logements
 - 10.3 PIIA – 94, rue Carole – Lotissement
 - 10.4 PIIA – Lot 6 714 014 (rue Josée) – Construction d'une résidence unifamiliale
11. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
12. Période de questions réservée au public
13. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Guy Adam propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Benoit Bouthillier, à 20h00.

Sont présents : Monsieur Benoit Bouthillier, maire;
 Monsieur Guy Adam, conseiller au district no. 1;
 Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2.
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3.
 Monsieur Mario Raymond, conseiller au district no. 4;
 Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district no. 5;

formant quorum.

Est absente : Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

5 personnes assistent à la séance.

26-01-5420

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5421

Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, tel que soumis.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5422

Adoption des procès-verbaux du 8 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 décembre 2025, tels que soumis.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5423

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 5 janvier 2026 au montant de **66 380.12\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 janvier 2026 pour un montant total de **220 895.72\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 23 novembre au 27 décembre 2025 au montant de **104 770.24\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus de la Municipalité de Rougemont, suivants à savoir :

- Madame Marielle Farley

Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités

Madame Marielle Farley dépose sa « *Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités* ».

Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Suite à l'approbation du bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, le rapport est déposé au conseil et sera rendu disponible sur le site internet de la Municipalité de Rougemont

Demande de soutien financier – Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Montérégie- Est

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Demande de commandites – UPA Montérégie – Gala Agristars 2026

Le conseil prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

26-01-5424

Adoption du règlement no. 2025-382 abrogeant le règlement 2022-334 relativement à la rémunération et au traitement des élus

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 novembre 2025 et que le projet dudit règlement a été déposé le même jour;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis public a été publié dans les 21 jours précédents la présente adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'adopter le règlement no. 2025-382 abrogeant le règlement 2022-334 relativement à la rémunération et au traitement des élus, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5425

Adoption du règlement 2025-385 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 2 mai 2022, le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à des ajouts relativement aux endroits où il est interdit de stationner en tout temps sur les chemins publics;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le règlement no. 2025-385 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5426

Adoption du règlement d'emprunt no. 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code Municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le parc-échelle du camion 353 date de 1974 et qu'il a échoué les derniers tests de conformité structural, rendant le parc-échelle hors service;

CONSIDÉRANT QUE le camion-échelle joue un rôle primordial dans les débuts d'intervention et permet d'intervenir plus efficacement dans le combat des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir un nouveau camion-échelle pour le Service de Sécurité Incendie (SSI) afin de remplacer le camion-échelle 353;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été signée avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste afin de partager l'acquisition et l'utilisation d'un nouveau camion-échelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement du camion-échelle 353 est de 600 000\$, lequel montant sera partagée à part égale entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a trouvé, suite à un avis d'intention publié sur le SEAO, un camion-échelle répondant aux critères des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement d'emprunt no. 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5427

Décomptes progressifs no. 1 & no. 2 – Construction du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Lessard & Demers. a déposé les décomptes progressifs no. 1 & pour les travaux de construction du puits Vadnais III;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Monsieur Claude Gaudreau, ing. recommande le paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser le paiement du décomptes progressifs no. 1 et no. 2 au montant de 166 385.47\$ et 60 316.37\$, incluant les taxes et la retenue contractuelle, le tout payable à même le fond général de la municipalité et ce, jusqu'à l'approbation du règlement d'emprunt 2025-384 par le Ministère des Affaires Municipales du Québec, une fois ladite approbation obtenue, les fonds seront retournés au fond général.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dérogação mineure – Lot 6 684 466 (15, rue de la Normandie)

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir des informations supplémentaires.

PIIA – Lot 6 684 466 (15, rue de la Normandie) – Construction d'un immeuble de 4 logements

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir des informations supplémentaires.

26-01-5428

PIIA – 94, rue Carole – Lotissement

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de subdivision du lot 1 714 601;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer le lot 6 717 014, pour construction, ayant façade sur la rue Josée, d'une superficie de 792,7 mètres carrés ainsi que le lot 6 717 015, déjà construit, ayant façade sur la rue Carole, d'une superficie de 1 515,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de démolition pour le bâtiment accessoire existant sur le terrain a déjà été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 2.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**AUTORISER** l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu d'autoriser l'émission du permis de lotissement selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 5

Vote contre :

26-01-5429

PIIA – Lot 6 714 014 (94, rue Josée) – Construction d'une résidence unifamiliale

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale de 9,6 mètres par 10,06 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait composé d'une combinaison déclin de fibres pressées de marque *CanExel* de couleur *Scandinave* ainsi que d'un revêtement de pierres *Brampton* de couleur *Vivace Tweed* en façade, d'un déclin de vinyle de

couleur *Scandinave* sur les murs latéraux et arrière et d'un revêtement d'aluminium de type *Board & Batten* de couleur blanche dans le pignon en façade;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture en pente 8/12 serait composé de bardeaux d'asphalte Mystique 42 de couleur Noir 2 tons;

CONSIDÉRANT QUE les fascias, gouttières, moulures et autres garnitures d'aluminium seraient de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE les cadres de portes et fenêtres seraient de couleur noire sur le mur de façade et blanche sur les murs latéraux et arrière;

CONSIDÉRANT QUE les garnitures de pignon en partie supérieure de la façade seraient teints de couleur brune;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment serait construit en partie à l'endroit où est présentement situé un garage à être démoli;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**AUTORISER** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Vote pour : 5

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

26-01-5430

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 6^e jour de janvier 2026.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Benoit Bouthillier
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale & greffière-trésorière